

- *Nouveau contenu de LC331* : 30 h de spectroscopie et chimie analytique en provenance de M1S1 (actuelle UE MC403) seraient déplacées vers l'UE LC331 et le contenu actuel de cette dernière UE serait alors transféré vers M1S1.
- *Chimie inorganique* :
 - Pour LC205 : rediscuter éventuellement avec LC101 afin, si nécessaire et si possible, de réorganiser la progression pédagogique.
 - Demande de 30 h supplémentaires en L3 (l'UE LC334 passerait alors de 3 ECTS à 6 ECTS) afin d'améliorer la progression pédagogique L3-M1 et d'intégrer dans le parcours fondamental des notions essentielles actuellement présentées en UE optionnelle.
- *Polymères* : souhait de bénéficier d'une UE qui serait séparée d'une partie de la chimie du vivant qui ne traite pas directement de biopolymères au sens strict. Ceci conduirait soit à l'intégration de la chimie du vivant à l'enseignement de chimie organique et création d'une UE purement polymères, soit à la création de deux UE indépendantes. En parallèle la plateforme évoque la possibilité de créer une UE « matériaux » en combinaison avec les matériaux inorganiques.

Sur ces bases, les différentes possibilités d'organisation des années L2, L3 et du semestre M1S1 sont alors présentées et discutées. Afin de converger vers une proposition satisfaisante, il convenait de répondre à une série de questions données ci-dessous.

- La cristallographie doit elle être maintenue en L2 ?
Sur la base des arguments de la plateforme inorganique, la réponse est oui, c'est bien en L2 que le module de cristallographie doit être présenté.
- La partie « chimie analytique » de L3-S6 (remplacement de LC331) est-elle suffisante ? Ne faut-il pas 6 ECTS au lieu de 3 ? où prendre les 30 h correspondantes ?
La conclusion des deux conseils à la quasi-unanimité des participants a été en faveur des 6 ECTS de chimie analytique en L3-S6. Ces 6 ECTS portent sur le volume de l'UE LC331 remodelée et sur le volume de l'UE LC335 dont le contenu pourrait être déplacé vers M1S1 (souhait fermement exprimé par les représentants de l'UE LC335 que cette dernière ne disparaisse pas).
La demande générale est que cette UE s'adosse sur les besoins des différentes plateformes. Son contenu doit donc être discuté de manière collégiale.
- Est-il pertinent d'ajouter 3 ECTS (30 h) à la chimie inorganique en L3 (quels contenus additionnels ?) alors que 15 h supplémentaires sont aussi prévues en M1S1 ?
La plateforme de chimie inorganique rappelle très clairement ses souhaits de progression pédagogique qui nécessitent un volume d'enseignement supplémentaire. La question est alors posée différemment : est-il préférable d'augmenter le volume de LC334 de 3 à 6 ECTS (ce qui se ferait nécessairement au détriment de l'UE optionnelle) et dans ce cas d'abandonner les 15 h supplémentaires en M1S1 ou de rester à 3 ECTS pour cette UE en L3 et de bénéficier de l'augmentation de volume de 15 h en M1S1. Les deux n'étant pas facilement cumulables.
C'est la seconde solution qui a finalement été choisie par les représentants de la plateforme inorganique qui n'ont pas souhaité bénéficier d'une augmentation de volume en L3 au détriment de l'enseignement optionnel.
Dans le cadre de l'enseignement de la chimie inorganique, le constat a été fait par B. Charleux qu'il n'y a aucune filière « chimie inorganique » en licence professionnelle (seule discipline à ne pas être représentée). Un des objectifs de la future habilitation sera de créer cette filière et la plateforme inorganique est invitée à travailler en ce sens avec G. Lhomme.
- Doit-on conserver l'UE optionnelle en L3-S6 ? à 6 ECTS ou 3 ECTS ?
Il apparaît clairement que l'UE optionnelle doit être maintenue avec ses 6 ECTS actuels. C'est également un moyen de garder un volume libre pour un stage. L'existence du TEP n'a pas été discutée car il était sous-entendu qu'il ne nécessitait aucune modification.
- Quel contenu pour les UE optionnelles de L3-S6 ?
Les UE LC343, LC344 et LC345 sont bien choisies par les étudiants. Leur existence n'est donc pas remise en cause. Le contenu de l'UE LC344 devra toutefois être revu du fait de la réorganisation des

enseignements de chimie inorganique. La question de son maintien se pose pour l'UE LC341 qui n'a jamais pu ouvrir en raison du manque d'étudiants.

La création (évoquée lors des réunions précédentes du conseil de licence) d'une UE optionnelle de chimie analytique n'est plus d'actualité avec la mise en place de l'UE fondamentale à 6 ECTS.

- Quid d'un stage en labo pour tous ou une partie seulement des étudiants ?

L'idée de proposer un stage en laboratoire comptant pour 9 ECTS (à la place de l'UE optionnelle et du TEP) en janvier (entre la fin de la première session d'examens et le début du second semestre) pour les étudiants validant le semestre S5 à la première session a été jugée trop élitiste par certains car elle interdit cette possibilité à ceux qui devraient se présenter en seconde session.

L'idée du stage évalué sur une base volontaire n'est pas remise en cause, mais il faut i) trouver le moyen de le rendre possible pour tous et ii) réfléchir très sérieusement au mode d'évaluation. Cette discussion fera l'objet d'une prochaine réunion du conseil de licence.

- Quid de la diminution du temps présentiel ?

Faut-il imposer une correspondance 6 ECTS = x heures présentiels maximum

Il n'apparaît pas nécessaire d'imposer un temps de présence identique pour toutes les UEs. Il leur reviendra toutefois de faire apparaître très clairement dans leur découpage : i) le temps présentiel (CM, TD, TP) et le temps de travail personnel évalué (le tout devant correspondre à 10h par ECTS) et enfin, ii) une estimation du temps de travail personnel nécessaire pour assimiler le contenu de l'UE.

L'ensemble des discussions conduit finalement, de manière consensuelle, à la proposition des découpages suivants.

L2 généraliste

Semestre S3			Semestre S4		
UE	Titre	ECTS	UE	Titre	ECTS
LC201	Thermodynamique	6	LC221	Chimie des solutions et cinétique	6
LC202	Atomistique et liaisons chimiques	6	LC222	Spectroscopie et cristallographie	6
LC204	Chimie organique	6	LC205	Chimie inorganique	6
LC206	Chimie organique et inorganique expérimentale	6	LC206	Chimie organique et inorganique expérimentale	6
ou LC209	Méthodes mathématiques pour chimistes		ou LC209	Méthodes mathématiques pour chimistes	
Opt.	Options de 60 h hors mention (ou LC102 pour ceux que ne l'ont pas suivie)	6	CGS	Culture générale ou scientifique	3
			Langue		3
		30			30

En bleu : UE proposant un changement important des contenus

- La plateforme de chimie générale a travaillé sur une modification des contenus de LC201 et LC221, décrits dans le document qu'elle a fourni en décembre 2007 (disponible sur demande à B. Charleux).
- Le contenu de la partie spectroscopie de LC222 sera aménagé en cours/TD et portera sur des notions de base de spectroscopie et analyse ; cette partie de l'UE sera organisée conjointement avec l'UE de L3 correspondante.
- Il s'avérera peut-être nécessaire, d'un point de vue pratique, de séparer l'UE LC222 en deux UE de 3 ECTS chacune, afin de satisfaire aux besoins du parcours PC qui n'offrirait alors que le module « spectroscopie ».

Parcours L2 – préparation à la licence professionnelle

Semestre S3		
UE	Titre	ECTS
LC201	Thermodynamique	6
LC202	Atomistique et liaisons chimiques	6
LC204	Chimie organique	6
LC206	Chimie organique et inorganique expérimentale	6
CGS	Culture générale ou scientifique	3
Langue		3
		30

Semestre S4		
UE	Titre	ECTS
LC221	Chimie des solutions et cinétique	6
LC222	Spectroscopie et cristallographie	6
LC205	Chimie inorganique	6
LCxxx	Contenu à définir – En option : Polymères ou Chimie du vivant ?	6
LC220	préparation à la LPRO	6
		30

Seul le semestre S4 serait aménagé afin de laisser aux étudiants le temps de se déterminer durant le semestre S3. On pourrait pas ailleurs ouvrir une UE d'insertion professionnelle, offerte en S3 à la place de la CGS.

Il est important que l'enseignement d'insertion professionnelle de LC220 soit programmé en tout début de semestre S4 afin que les étudiants soient préparés à la recherche de leur contrat d'apprentissage. M.T. Vandendorre fait remarquer que ces étudiants devraient avoir la possibilité de faire un stage car c'est un point non négligeable de leur expérience, souvent pris en compte lors des entretiens.

En l'absence de l'UE LC209 dans le parcours, la question se pose de savoir si ces étudiants pourront intégrer directement le semestre S5 en cas d'échec à l'entrée en licence professionnelle. P. Porcheron avait répondu négativement à cette question lors du conseil de licence du 12 novembre 2007 (« La voie proposée n'a pas pour but de ramener ces étudiants vers le L3 généraliste »).

L3 généraliste

Niveau L3					
Semestre S5			Semestre S6		
UE	Titre	ECTS	UE	Titre	ECTS
LC301	Atomes, molécules, spectroscopies	6	LCxxx	Spectroscopies et chimie analytique	6
LC302	Thermodynamique et électrochimie	6	LC332	Thermodynamique et électrochimie	3
LC303	Chimie organique	6	LC333	Chimie organique	3
LC304	Chimie inorganique	6	LC334	Chimie inorganique	3
LCxxx	Polymères	3	LC336	Travail exp. personnalisé	3
LCxxx	Chimie du vivant	3	UE opt.		6
		30	Langues		3
			IP		3
					30

L3 professionnelle

Création d'une nouvelle filière de chimie inorganique.

M1S1

Sur la base de la progression L2-L3 agréée, un nouveau découpage pour le M1S1 a été proposé. Celui-ci intègre différentes modifications :

- le changement de périmètre de l'UE de spectro (ex-403) puisque 6 ECTS de spectroscopie et chimie analytique ont basculé en L3S6. En contre-partie, l'UE LC331 (3 ECTS) et son nouveau contenu à finaliser sont alors transférés vers le M1S1. Une UE de spectroscopie & théorie – réactivité de 6 ECTS pourrait être créée ;
- la création d'une UE de chimie inorganique de 6 ECTS ;
- le redéploiement de l'UE LC335 en partie sur l'UE Physico-chimie (ex-401) pour la caractérisation de polymères et sur une nouvelle UE de chimie organique – bioorganique et synthèse de polymères à 6 ECTS ;
- la création d'un module de travail en équipe ayant pour objet un projet bibliographique (3 ECTS) ;
- le basculement des 3 ECTS de langues en S2 (voir PV du conseil de M du 21/12/2007).

Niveau M1S1						
Physico-chimie	Chimie organique et bio-organique	Chimie inorganique	Projet bibliographique	Spectro	Théorie - modélisation Réactivité	IP
6 ECTS	6 ECTS	6 ECTS	3 ECTS	3 ECTS + 3 ECTS ou 6 ECTS		3 ECTS

Bilan du travail à réaliser au niveau des plateformes et du conseil de licence avant fin janvier 2008

- Description succincte des UE : une demi-page maximum par UE décrivant leur titre, leur contenu, les objectifs et si possible l'organisation pédagogique
- Dans le cadre de l'UE de chimie analytique en L3 : le travail doit être fait avec l'ensemble des plateformes
- L2 : travailler sur les UE du parcours conduisant à la licence professionnelle (créer, si nécessaire, une UE de CGS portant sur l'IP)
- LC206 : travailler sur la sensibilisation au risque chimique (objectif de mise en place : septembre 2008)
- Proposer une solution pour le stage évalué en L3
- Plateforme de chimie inorganique : évaluer la faisabilité d'un nouveau parcours de licence professionnelle en précisant le domaine envisagé.

Bilan du travail à réaliser pour le Master avant fin janvier 2008

- Elaboration des UE de M1S1 par les plateformes
- Elaboration des UE de M1S2 et M2S1 par les pôles
- Organisation de la mention